

SÉQUENCE DE VÉRIFICATION

VÉGÉTATION

G20

MOIS : MAI

GROUPE : (9) COMMUN EXTÉRIEUR

IMMEUBLE :

EMPLACEMENT :

INTERVENANTS : Préposé à l'entretien et spécialiste si nécessaire.

OUTILS ET MATÉRIAUX REQUIS : Gants, lunettes protectrices, sécateur à main, escabeau, peinture arboricole, brosse, boyau d'arrosage, pinces.

SÉQUENCE COMPLÈTE

ARBRES :

Vérifier l'**état général** des arbres (branches mortes, cassées ou situées près d'un fil électrique); corriger les situations qui présentent un danger de blessure pour le public dans les plus brefs délais.

Couper et enlever le **bois mort**, les tiges et les **branches endommagées** ou brisées, ainsi que les gourmands; recouvrir la blessure de peinture arboricole si elle a plus de 1 po de diamètre.

Note : Au moment de **tailler** les arbres, lorsque ceux-ci sont situés à **proximité de fils électriques**, communiquer avec Hydro-Québec ou un spécialiste de l'émondage.

Arbres : pour les jeunes arbres, s'assurer de la présence de tuteurs en « T » avec un collier de maintien (haubanage) et d'un treillis en métal galvanisé de protection à la base du tronc (maille de ½ po x ½ po).

Arbustes et haies : enlever la protection hivernale, nettoyer les déchets au pied des arbustes et des haies et ameublir le sol. Éclaircir ou émonder les arbustes et les haies pour les former (après la floraison pour les espèces florifères). En ce qui a trait aux conifères, ne jamais couper une pousse terminale, n'enlever que la pousse tendre.

Fertilisation : entre le 15 mai et le 15 juin, utiliser un engrais granulaire de type 14-7-14 ou 18-4-6 et l'incorporer au sol; respecter les doses recommandées par le fabricant.

Note : Devancer ou retarder la période proposée en fonction du climat.

SÉQUENCE DE VÉRIFICATION

VÉGÉTATION

G20

MOIS : MAI

GROUPE : (9) COMMUN EXTÉRIEUR

TERRAIN :

Vérifier l'**état général** du **terrain** (au pourtour du bâtiment, il doit en éloigner les eaux pluviales); corriger les problèmes (affaissement, trous, nivellement) qui présentent un **danger** de blessure pour le public dans les plus brefs délais (étendre une couche de terreau dans tous les trous et ornières et ajouter des semences d'herbe, si les trous ont plus de 2 po de profondeur).

Déchaumage et aération : vérifier l'état des surfaces (présence de chaume ou sol compacté); déchaumer et aérer les surfaces une fois tous les trois ans, selon les besoins (lorsque le sol est sec). Râtelier et enlever le chaume et les carottes amenées à la surface.

Note : Si on procède au déchaumage mécanique ou à l'aération du sol, on doit fertiliser immédiatement après ces opérations.

Fertilisation* : fertiliser le gazon par une répartition uniforme de l'engrais approprié (selon le type de sol); observer les directives du fabricant. Utiliser un fertilisant biologique.

Herbicides* : en cas de nécessité absolue, appliquer un herbicide écologique vers la mi-mai (éviter d'appliquer près des racines d'arbres et d'arbustes et suivre les directives du fabricant).

Ensemencement ou pose de gazon : lorsqu'un ensemencement ou une pose de plaques de gazon est nécessaire, préparer le terrain (surface uniforme, terreau fertile, etc.) et procéder selon les recommandations du fabricant; arroser abondamment les surfaces.

* Le mode et la fréquence doivent respecter les enveloppes budgétaires disponibles.

SÉQUENCE ABRÉGÉE

Arbres

Arbustes

Haies

Terrain